bombe de dynamite sur le seuil de la porte de son habitation.

Cette bombe était armée d'une mèche de 40 centimètres environ, à l'extrémité de laquelle se trouvait un morceau d'amadou à demi consumé.

Une enquête est ouverte.

Un italien anarchiste

Valence 30 décembre. — Un ouvrier italien nommé Orfei V..., se trouvant sous le coup d'un arrêté d'expulsion a été arrêté aujourd'hui à son domicile. La police a trouvé chez lui de nombreux documents anarchistes.

A l'étranger

EN ESPAGNE

Barcelone, 30 décembre. — Un des anarchistes détenus dans la prison de Barcelone, le nommé Martí, a révélé les détails des derniers complots anarchistes.

C'est Cod ma qui a été le premier désigné pour tuer le maréchal Campos, mais il fut pris de peur et Pallas lui succéda.

New-York, 30 décembre. — Le *New York Hérald* publie une dépêche de Montevideo disant : « Deux amis de Mello-Mendonça renoncent que le navire de guerre anglais *Raper* est parti pour Santos afin de protéger les nationaux anglais.

Excuse des insurgés au pavillon français

Marseille 30 décembre. — Pendant le séjour à Rio-de-Janeiro, du Transatlantique, « La Bretagne » arrivé ici ce matin venant de la Plata, un navire français a eu paraît-il à essuyer le feu de la flotte insurgée et son commandant a dû se placer sous la protection directe du contre-amiral Abel de Libran. Celui ci informa la flotte à bord de l'Aretuse, s'est aussi fait rendre amrès de l'amiral de Mello pour protester contre cette violation du droit des gens et obtenir réparation. L'amiral de Mello répondit en faisant tirer de onze coups de canon par l'artillerie de son navire le drapeau français. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Victoire des troupes gouvernementales

New-York 30 décembre. — On télégraphie de Rio-de-Janeiro, que l'île de Morangue est tombée au pouvoir des troupes du président Peixoto.

CONDAMNATION A MORT

de l'assassin du maire de Chicago

Chicago, 30 décembre. — Prendergast, l'assassin de M. Harrison, maire de Chicago, a été condamné aujourd'hui à être pendu.

L'exécution aura lieu le 4 janvier.

Nouvelles Étrangères

LES ALLEMANDS EN AFRIQUE

Berlin, 30 décembre. — Les communications télégraphiques ayant été rétablies avec la côte occidentale de l'Afrique, on a reçu cette nuit la dépêche suivante de M. de Cameroun, le 29 décembre, donnant des détails sur les récents événements :

Le 15 du ce mois, 60 soldats de police dahoméens et 40 femmes armées se sont révoltés.

Ils ont brûlé secrètement la poudre du magasin aux munitions et se sont emparés des canons, de la plus grande partie des fusils et d'une grande quantité de munitions. 40 soldats sont restés fidèles.

Après avoir résisté pendant quinze heures, nous avons été obligés de nous retirer, nous les fonctionnaires du gouvernement avec le détachement topographique qui venait à notre secours, parce que nous n'avions plus de munitions.

Un soldat de police de race blanche qui était resté fidèle a été tué. Un autre blanc a été blessé. La factorerie n'est pas endommagée.

Le croiseur *Hyène*, qui était allé faire un voyage hygiénique à San Thomé, est arrivé ici le 21 décembre et a repris les canons et une grande partie des munitions et des fusils au surplus.

Les dégâts subis par la propriété du gouvernement s'élèvent en tout à environ 20,000 marcs.

Les Dahoméens révoltés se sont enfuis dans les fourrés.

Nous sommes obligés de faire un service de nuit permanent. Nous venons d'apprendre qu'un autre navire de guerre a été envoyé à Cameroun.

Le brouillard à Amsterdam

Amsterdam, 30 décembre. — A la suite d'un épais brouillard, 79 personnes sont tombées à l'eau ; 20 se sont noyées.

Bruxelles, 30 décembre. — *L'Etoile Belge* de demain matin publiera sur les conséquences du brouillard à Amsterdam les renseignements suivants :

C'est jeudi, entre 4 et 6 heures, que le brouillard a été le plus opaque et le plus intense. Dans la soirée, il s'est partiellement dissipé.

La série des accidents a commencé au Baangracht où une voiture de mariage, attelée de deux chevaux, est tombée à l'eau. Le cocher fut repêché sain et sauf. Un des chevaux fut noyé.

A 6 heures, presqu'au même endroit, égarée par le brouillard, une jeune femme glissa dans le canal. Un voisin accourut avec une ceinture de sauvetage ; mais, quand il se mit en devoir de retirer la victime de l'eau, la corde se rompit. Un autre engin apporté par un pol cier ne fut pas plus solide. Enfin, la victime fut retirée de l'eau par un passant qui se jeta à la nage tout habillé. La jeune femme avait perdu connaissance, mais on parvint à la rappeler à la vie.

Vers 5 ½ p. m. la voiture du docteur Vander Stempel alla se précipiter dans un canal. On parvint à retirer de l'eau la voiture et les chevaux, et à rappeler le cocher à la vie.

A 5 heures, un monsieur fut retiré encore vivant du Keizersgracht. Ala même heure une femme âgée se noyait dans le Her-mengracht.

Du Baangracht on a retiré les cadavres d'une femme de 30 ans et d'un enfant de 8 ans. Au Keizersgracht on a repêché le corps d'un autre enfant et une autre femme.

Deux frères, rentrant chez eux jeudi soir, tombèrent à l'eau ; l'un d'eux, soutien de sa mère aveugle, se noya.

Au quai du Stathouder s'est noyé un garçon de 15 ans. Un jeune homme de 17 ans, qui passait par là, se jeta à l'eau et nages dix minutes avant de pouvoir retrouver la victime. On n'est point parvenu à la ranimer.

Au quai Nassau se noie encore deux épouses ; leurs cadavres ont été ramenés hier matin à la surface.

Les trois enfants d'un habitant de la Rozentraat ont disparu. On présume qu'ils se sont noyés.

Au Prinsengracht il n'y a pas eu moins de quatre morts à déplorer. On a retiré deux cadavres, celui d'un homme et celui d'une femme de 60 ans.

Quatre cadavres ont aussi été repêchés au quai de Leide.

Jusqu'à présent, le nombre des personnes tombées à l'eau est de soixante-dix neuf. On ne sait encore combien a été pris. Douze sont en traitement dans les hôpitaux. Elles se trouvent dans une condition rassurante.

L'ÉMEUTE EN SICILE

Caltanizetta, 30 décembre. — Le préfet et le procureur du roi, sont revenus de Valguarnera.

Les dommages causés par l'incendie et le pillage du 25 décembre dans Valguarnera atteignent un million.

D'après les dépêches privées de Catone deux pétards ont éclaté ce soir, sans causer des dommages, devant deux casernes.

Les auteurs de ce attentat sont inconnus.

L'arsenal à Venise en flammes

Venise, 30 décembre. — Le feu a éclaté à l'arsenal ; les bureaux de la direction de l'artillerie sont détruits ; deux pompiers ont été blessés.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Londres 30 décembre. — On mande de Rio de Janeiro au *Times*, en date du 14, via Montevideo :

Le bruit, d'après lequel un combat naval aurait eu lieu près de Desterro, est inexact.

Le général Salgado est arrivé à Desterro mercredi avec 4,000 hommes.

L'amiral de Gama se propose de harceler les troupes du gouvernement jusqu'à l'arrivée des insurgés du Sud. Il attaquera alors Rio-de-Janeiro.

La situation de l'amiral de Gama à Rio est critique.

Il ne pourra pas tenir plus de dix jours.

Le général Saraiva a battu 3000 hommes commandé par le général Lima sur la frontière du Paraná. Il les poursuit actuellement.

L'armée des insurgés s'élève à 1,400 hommes à Desterro. Elle manque de munitions.

LA BELGIQUE

Courrier de la frontière

Mouscron. — Les crimes se succèdent sur la frontière. Après Meuin; Leers. Après Leers; Mouscron.

Les lecteurs de l'*Avenir* ont déjà fait la remarque que les héros de tous ces crimes appartiennent à la partie flamande du pays.

En effet, les auteurs des assassinats de Menin et de Leers sont Flamands, et il y a gros à parier que ceux de Mouscron sont également nés dans la partie de la Flandre.

Plus bas, dans le département du Nord, deux crimes commis à Halluinot, le sont par quatre Flamands nés en Belgique.

Deux d'entre eux ont payé leur dette à la société, le troisième a vu sa peine commuée en celle de travaux forcés à perpétuité ; le quatrième, laissant ainsi dans la prison l'Avesnois, a pu dévitera de son sort le Président de la République.

La population Wallonne se belle autant des siens qu'elle voudrait qu'on dit, dans le même laps de temps, pour de parelis faits, payer une dette quelconque à la société ?

Non !

Et pourtant quelle différence d'éducation ! Dans les Flandres, l'éducation est donnée par les petits frères et les instituteurs connus en dévotion. L'Eglise est la grande mère instructrice !

Et dans les provinces wallonnes elle est donnée dans des écoles sans Dieu, par des maîtres sans foi, de plus exécrés par l'Eglise, et des maîtres excommuniés.

Que de réflexions fait naître cet état de choses.

Des escarpes se sont introduits, vendredi vers une heure du matin, dans la demeure de Felix Noyttens, près du Coq Anglais, route d'Armentiers, où ils commirent une pairejde boucle d'oreilles en argent d'une valeur de 7 à 8 francs.

La gendarmerie informe.

De mon côté, je informe le public.

Un sieur Henri J..., ouvrier tailleur au Mont-à-Leux, s'est vu octroyer trois jaines de six mois d'emprisonnement pour outrages aux mœurs et à la pudeur, et de plus privé de droits civils et politiques pendant cinq ans.

Voilà qui est bien.

C'est toujours dans les maisons borgnes, dit derrière-du Mont-à-Leux, que la police fait des meilleures captures.

Jeudi soir dernier, un déserteur, un nommé Jankaecke, natif de Bruges, qui a été mis à la disposition de l'Autorité militaire d'Anvers, où Vauliscke tenait garnison.

Le même jour le gendarmerie arrêta le sieur Estrebo Leman, né à Berckeue (Belgique), inculpé dans l'assassinat de la veuve Bockaert à Menin.

On sait que ce individu avait été arrêté à Croix, mais qu'il avait brûlé la politesse à la police française, en mettant la frontière entre elle et lui.

Le gendarme Deconinck s'est distingué dans ces deux affaires ; il a droit à des félicitations.

Le timbre dominical

Bruxelles, 30 décembre — On sait que l'administration des postes de Belgique créait, dernièrement, un timbre dominical qui avait pour but de distinguer par un parfum spécial, surtaxe, le mouvement postal du dimanche.

Eh bien ! ce timbre, cher aux employés et aux facteurs des postes — pour une fois, savez-vous — ne fonctionnera pas ! Il avait été de lanné 1894 à soit levée sur la rue de la Montagne aux Aerbes.

M. Van den Peereboom, lui-même, vient, en effet, de décider que ce qui était bon un 93 devenait mauvais en 94. Aussi à dater du 31 décembre le timbre dominical aura-t-il vécu.

Les réclamations du public ont, il est vrai, été si nombreuses, que le ministre belge a dû renoncer au doux espoir de contempler la la plus grande partie du personnel postal rendant aux offices du dimanche.

On dit même une, précipitant les choses, M. Van den Peereboom aurait décidé que, dès la Saint-Sylvestre, toutes les lettres sera ent distribuées le dimanche. Le timbre dominal ne vivra même point le dernier jour de lanné qui le vit naître.

Il paraît que les employés et jamais on n'aurait eu si peu de temps pour aller aux offices.

Le ministre aurait il loué des figurants pour ce faire avec le bénéfice de la surtaxe ?

On se perd en conjectures.

Chronique Régionale

Délégation cantonale. — Le Conseil de l'enseignement primaire vient de renouveler les délégations cantonales ainsi composées :

Inspection primaire de Roubaix

CANTON DE LANNOY

MM. Baffremiaux, maire à Lannoy; Carrez, maire à Bailleul; Pierre Delgrave, cultivateur à Mouvaing; Leporc, propriétaire à Lys-lez-Lannoy Lemaire, médecin à Willems; Ed. Parent, rentier à Lys-lez-Lannoy; Dolen, propriétaire à Chéreng.

CANTON DE ROUBAIX-EST

MM. Bayart, fermier-propriétaire à Wattrelos; Butruille, docteur en médecine à Roubaix; Debonvry, instituteur en retraite, conseiller d'arrondissement à Lys-lez-Lannoy; Pierre Dhallluin, fermier-propriétaire à Wattrelos, Clément Durant, négociant à Roubaix; Junker, industriel à Roubaix Landragin, négociant à Roubaix, boulevard Gambetta; A. Ouibart, négociant à Roubaix; Thérèse Carette, propriétaire à Wattrelos; Thiers, fermier-propriétaire à Roubaix; Vitou, greffier du tribunal de commerce à Roubaix.

CANTON DE ROUBAIX-NORD

MM. Debaudin, fabricant à Roubaix, rue Nain; Delsperte-Bayart, propriétaire à Roubaix; Desmyttère négociant à Roubaix; Godefroy, docteur en médecine à Roubaix; Lacquemant, directeur du Mont de Piété à Roubaix; Largillière, docteur en médecine à Roubaix; Gaston Monvoisan, négociant à Roubaix; Morel, industriel à Roubaix; Stassbrume, médecin à Lille.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST

MM. Allart, industriel à Roubaix; Cazes, fabricant à Croix; Chatelain, vétérinaire à Roubaix; Fleurie, adjoint au maire à Croix; L. Leche, industriel à Roubaix; Plique, maire à Croix; Pouchain, brasseur à Roubaix; A. Roussseau, industriel à Roubaix; Tersynck, propriétaires à Roubaix. Verlaie, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à Roubaix.

CANTON DE TOURCOING-NORD

MM. Chombaut, fabricant à Roncq; Dewyn, docteur en médecine à Tourcoing; Duval, adjoint au maire à Tourcoing; Dron, député à Tourcoing; De Lavalve, conseiller municipal à Tourcoing; Gentry, industriel à Leulinx; Hissebrecq, maire à Tourcoing; Mullet, vétérinaire à Linselles; Mullié, propriétaire à Neuville-en-Ferrain; Toffart, ex-secrétaire général de la préfecture de Lille, à Roncq; Vouiers-Delporte, cultivateur à Halluin.

CANTON DE TOURCOING-SUD

MM. Brunau, pharmacien à Tourcoing; Cordeau, docteur en médecine à Tourcoing; Catteau, docteur en médecine à Tourcoing; Ad. Delecourt, propriétaire à Bondues; Dupont, médecin à Tourcoing; Masure-Six, conseiller général à Tourcoing; C. Moreau, industriel à Mareq-en-Barœul; Muller négociant Tourcoing; Vincent, médecin à Mouveaux.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Par arrêté ministériel du 30 novembre 1893 M. Sou lier, professeur à la Faculté des sciences de Lille, est élevé à la première classe de son grade et M. Thomas, professeur à la Faculté de Lille, à la deuxième classe.

Lycées. — M. Barbelet, économe de 3e classe au lycée de Lille, est mis en congé disponibilité.

M. Aubril, économe, 4e classe, au lycée de Roanne, est nommé en la même qualité au lycée de Lille, en remplacement de M. Barbelet.

M Valette, commis d'économat 2e classe, au lycée de Laon, nommé par arrêté du 13 novembre 1893 en la même qualité au lycée de Lille, est mis en disponibilité, et nommé commis d'économat (même classe) au lycée de Lille, en remplacement de M. Girondelot, décédé.

M. Macart, commis d'économat (3e classe) au lycée de Valenciennes, est nommé en la même qualité à au lycée de Douai, en remplacement de M. Valette.

M. Guesnet, commis aux écritures au lycée d'Amiens, est chargé des fonctions de commis d'économat au lycée de Valenciennes, en remplacement de M. Macart.

M. Bonnet, répétiteur (2e ordre) (4e classe) au lycée de Chaumont, est délégué dans les fonctions de commis aux écritures au lycée d'Amiens, en remplacement de M Guesnet.

Répétiteurs. — M. Pérard, répétiteur (1er ordre) (4e classe) au lycée de Saint-Omer, est nommé répétiteur (même ordre) (même classe) au lycée de Lille.

M. Bourgeot, bachelier ès lettres, répétiteur au collège de Béthune, est nommé répétiteur (2e ordre) (5e classe) au lycée de Saint-Omer, en remplacement de M. Bernard.

M. Marchipont, répétiteur (1er ordre) au lycée de Douai, est nommé à Lille, répétiteur (même ordre) au lycée de Tourcoing (emploi nouveau).

M. Pevsserd, répétiteur (2e ordre) (3e cl.) au lycée de Longwy, est nommé répétiteur (même ordre) (même classe) au lycée de Lille (emploi nouveau).

M. Guérin, répétiteur (1er ordre) (5e classe) au lycée Charleville, est nommé répétiteur (même ordre) (même classe) au lycée de Lille (emploi nouveau).

M. Dujardin, en congé d'inactivité, pendant l'année scolaire 1893-94, est accordé, sur sa demande, à M. Sandras, ancien maître répétiteur au lycée de Valenciennes, boursier d'agrégation près la Faculté des sciences de Lille.

— M. Démaretz (Juvénal), bachelier de l'enseignement secondaire spécial, répétiteur au collège de Cambrai, est nommé répétiteur (2e ordre) (4e classe), au lycée de Douai, en remplacement de M. Lavoine, non acceptant.

— M. Verd, répétiteur au collège de Compiègne, est nommé, sur sa demande, répétiteur au collège d'Armentières, en remplacement de M. Bourry.

— Vu le congé d'inactivité, pendant l'année 1893-1894, est accordé, sur sa demande à M. Quinet, ancien répétiteur au collège de Béthune, boursier d'agrégation près la Faculté des sciences de Lille.

— M. Wuillaume (Charles-Louis), bachelier ès sciences, ancien maître-répétiteur au collège Rollin, est nommé répétiteur au collège de Béthune en remplacement de M. Bourgeot.

Enseignement primaire

Sont promus, à partir du 1er janvier 1894 :

Inspecteur primaire de la 2e classe à la 1re, MM. Lhote, à Dunkerque, et Roton, à Lille, directeur d'école normale de la 3e classe à la 2e ; M. Sion, à Arras ; Professeur d'Ecole normale d'instituteurs, de la 4e classe à la 3e ; Frison, de Douai ; Martelle, d'Arras ; Professeur de dessin de l'Ecole normale d'instituteurs, de la 4e classe à la 3e ; Mlle Lemoine, de Douai ; de la 5e classe à la 4e, Mlles Caron, Cœurst et Pottier, d'Arras.

Professeur d'Ecole nationale professionnelle de la 5e classe à la 4e, M. Tripard, d'Armentières.

Directeur d'école primaire supérieure, de la 3e classe à la 2e, M. Demolon, de Tourcoing.

Chronique Locale

ROUBAIX

ENTRE SOCIALISTES

A la suite d'une violente polémique entre l'*Idée du Forçat* et le *Travailleur*, deux organes socialistes, des circulaires avaient été lancées, portant accusation contre le conseiller municipal, maire de Roubaix; Lepers, adjoint, et Bailleul, d'avoir détourné les fonds du Syndicat de l'industrie textile à la tête duquel ils étaient. Les accusés avaient demandé et obtenu de provoquer une réunion contradictoire pour le samedi 30 décembre, au théâtre Deschamps.

Une autre circulaire fut lancée par les accusateurs, refusant cette réunion, et proposant la nomination d'un conseil arbitral formé de neuf membres, dont trois seulement du parti de l'*Idée du Forçat*.

Malgré cette seconde circulaire, la réunion a eu lieu hier soir et en voici le compte-rendu :

La réunion du Théâtre Deschamps

La séance est ouverte à 8 h. 40, devant un public chaleureux. Culine est acclamé président d'honneur.

Le citoyen Detollenaere est président ; assesseurs, MM. Caudée et X...

Detollemere parle de billets de tombola envoyés de Sedan au syndicat, qui sont allée rue Wallon et ont été remis trop tard à la Paix pour pouvoir être vendus.

Il donne lecture de deux lettres échangées avec la rue Wallon et se sujet et termine en disant : « Vous voyez que ce sont des canailles. »

La parole est donnée au sieur Bailleul, qui commence par dire qu'il ne veut pas discuter avec des canailles. Cest ainsi qu'il appelle les rédacteurs de l'*Idée du Forçat* et du *Roubaisien*. Avec le grand fond du jésuitisme qui ne le quitte pas, Il accuse ces journaux d'être soutenus par des capitaux occultes, continue ses attaques parce que personne n'est là pour lui répondre.

Le secrétaire du syndicat des mécaniciens est venu déclarer à Bailleul que son syndicat avait bien reçu en temps les billets de S dan.

M. Lepers, adjoint au maire. — On nous accuse d'avoir dissipé les fonds du syndicat. Si le syndicat est parti de la rue Wallon, c'est parce qu'il y avait des brailleards.

Avant de parler, le citoyen Carrette et moi avons eu soin de prendre une attestation de notre bonne gestion.

J'ai peu à dépossuivre; mais j'ai renoncé. Je vais prouver où sont les détournements de fonds. Il y en a un des trois signataires qui a obtenu une avance de 100 et n'a remboursé que 35 fr. depuis trois ans. Il était porteur de mandats pour 30 fr. et ne les a remis.

Un autre a obtenu 800 fr., mais a répondu qu'il ne devait rien. C'est avec cet argent qu'on fait des circulaires et qu'on a fondé un journal pour combattre le syndicat.

Il est non moins pas plus à l'*Idée du Forçat* qu'au *Roubaisien*, parce qu'ils sont au service d'un que l'autre. C'est avec le franc que laisse chaque membre du syndicat qu'on a créé l'*Idée du Forçat*. Nous demandons votre opinion (Cris divers).

M. Carrette, maire de Roubaix. — C'est regrettable de faire une réunion dans ces conditions. La rue Wallon et la Paix devraient être unies. La raison en est que quelques ambitieux ont jeté la zizanie dans nos rangs à causes de quelques places qu'ils désiraient.

L'orateur parle de la création de la coopérative *l'avenir* et de la coopérative. La coopérative *l'avenir* a, en quelques années, gagné 40,000 fr., de quoi payer tout le matériel. C'est alors que les gens de la coopérative de la *Paix*, qu'on a dû d'abord utiliser pour s'outenir le sorti ouvrier. La rue Wallon a donc volé, je le dis, 40,000 fr. au part ouvrier.

A ces gens-là, il faut jeter notre mépris, et c'est tout.

M. Bailleul vient parler de M. Deschamps, qui il appelle amatomore. Il dit que M. Deschamps aurait dû faire quelques plaisanteries folie en justice, mais le parti ne veut pas de la justice bourgeoise. Il propose de voter un blâme à ceux qui étaient dans le *Roubaisien* et dans l'*Idée du Forçat*. (Cris).

Detollenaere. — Avant de faire voter l'ordre du jour, il annonce que le syndicat de l'industrie textile prospère toujours et que tous les syndiqués peuvent voir les livres. Le syndicat ne fléchira pas parce qu'il marche pour le bien de l'ouvrier.

Ordre du jour

L'assemblée vote l'ordre du jour suivant :

Les gens qui étaient réunis au Théâtre Deschamps après avoir entendu les citoyens Bailleul, Lepers, et Carrette, voient un blâme aux lâches accusateurs, Verleyen, Walters et Lemaire qui n'ont pas osé se présenter, ainsi que les rédacteurs du *Roubaisien*, devant le public pour prouver la vérité de leurs dires (Cris divers).

A neuf heures un quart la séance est levée sans incident.

UNE ENFANT BRULÉE

Il y a quelques jours une petite fille de deux ans, Philomène Herman, demeurant rue des Longues-Haies, 27, Fourmies, jouait dans la cuisine, chez ses parents et est tombée dans un pot de fer rempli d'eau bouillante.

Malgré ses soins qu'on lui prodigua M. le docteur Dujardin, la petite fille a expiré hier matin dans d'atroces souffrances.

Le tirage au sort de la classe 1893. — Le tirage au sort commencera pour chaque canton de Roubaix, à 8 heures du soir.

Il aura lieu dans l'ordre suivant :

Roubaix-Est. — Le lundi 12 février.

Roubaix-Est. — Le Mardi 13.

Roubaix-Nord. — Le mercredi 14.

Grande tombola enfantine au profit de l'œuvre de la Bouchée de pain.

Billets 50 centimes.

Dimanche 31 décembre, ouverture de la première exposition, rue de la Gare, des magnifiques lots.

Vu le grand nombre de lots, l'exposition sera faite en plusieurs fois.

Combats de coqs. — Revanche de la société du Maréchal de Coyghem dans les deux salles Henri Cocq et Cie.

Le lundi 1er janvier 1894, à 4 heures très précises, se jouera au Maréchal de Coyghem. Grande Rue, un 3 de 5 mort pour 100 fr., paires de plaisir à 30 fr. plus 10 fr. pour les aux gagnants.

On jouera 6 paires, plumes pour plumes.

Le parc sera parfaitement éclairé.

A fin de clôturer l'année et pour présenter ses souhaits, le CAFE RESTAURANT DE L'EUROPE offrira à sa nombreuse clientèle le MENU suivant :

Huîtres d'Ostende
Potage Printanier
Crevettes Bretonnes
Filet de bœuf Montmorency
Cailles de vignes sur canapés
Crème Sicoise
Fromage
Fruits — Desserts
1/2 Bouteille
1/4 Champagne Carte-Rose.
3 fr. 50 par personne.

Chiens ratiers. — Aujourd'hui, grand concours de chiens ratiers organisé par le Ratier-Club, rue de l'Ommelet.

Grand championnat du concours du 10 décembre.

Chevaux et pigeons voyageurs. — Le délai est expiré relativement aux déclarations obligatoires des chevaux et des pigeons voyageurs.

Les propriétaires retardataires vont se voir l'objet de procès-verbaux dressés conformément à la loi.

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX
Rue de l'Alouette, 60
Dimanche 31 Décembre 1893

GRAND BAL

Un savant chimiste a fait, il y a quelques années une bien curieuse expérience. Il a laissé, pendant la nuit, du beurre mangeriné et du beurre pur dans une chambre visitée régulièrement par des souris. Le lendemain il constatait que les souris avaient mangé le beurre pur et n'avaient pas touché au beurre mangeriné. Plusieurs fois, l'expérience fut renouvelée et toujours avec le même résultat ! On sait quel admirable instinct sûreté certains animaux des al ments nouveaux, inusités, inconnus du moins. Ce trait qui est rapporté par des publications scientifiques, faisant autorité, ne contient-il pas avec lui son enseignement. Attachons nous à nous assurer toujours du beurre pur ! Et l'on ne saurait se procurer à Roubaix, Tourcoing de meilleur beurre que celui de la laiterie d'Ostcamp.

Il se vend 3.50 le kilog., à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize); rue Pierre de Roubaix, 150; à Tourcoing: rue de l'Hôtel de Ville, 4.

Ce beurre qui arrive frais chaque matin de la laiterie dédie toute analyse. Il est délicieux. 1. 2. 1. 6369

DISTIQUES DE CIRCONSTANCE

sur l'incomparable savon du Congo

Dans sa boîte dorée, aux contours gracieux,
Le Congo n'est pas un ordinaire savon !
S'il n'est suivi d'un pain de savon du Congo,
Tenez pour incomplet le plus riche cadeau.
Le vieil an va s'enfuir, convions le nouveau
Aux suaves parfums du savon du Congo.

Victor Levêre, au savonnier Victor Vaissier.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX
Jeudi 4 Janvier 1894

LE BARBIER DE SÉVILLE

Opéra-comique, en 4 actes, de ROSSINI.

LE SOURD OU L'AUBERGE PEINTE

Opéra-comique D'ADAM

TOURCOING

Le Budget primitif communal de 1894

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs le rapport de la Commission des finances présenté par M. Félix Muller sur le budget de 1894.

Messieurs,

Vous avez le rapport de M. le Maire concernant le projet de budget pour 1894.

Votre Commission des finances a examiné ce projet, et j'ai l'honneur de vous présenter ses observations et modifications qui y ont été apportées d'accord avec M. le Maire.

Rien à changer aux recettes.

Aux dépenses, l'*article 1* se trouve augmenté de 100 francs — par le fait que les appointements du nommé de service sont portés de 1200 à 1300 francs.

A l'*Article 13*, nous portons les appointements du piqueur-jardinier de 1400 à 1500 francs et ceux d'un expéditionnaire de valeur de 700 à 800 francs, soit une augmentation de 200 francs.

Art 15. — Nous proposons de porter les appointements du premier conducteur de 2,600 à 2,700 francs, ceux du deuxième conducteur, de 2,200 à 2,300 fr.; soit une augmentation de 200 francs.

Art. 17. — Police. — M. le Commissaire central étant sur le point de nous quitter, la dépense à prévoir pour cet article doit être diminuée. — En effet, M. Rambaville est de classe exceptionnelle. — Son successeur ne sera que de première classe et ses appointements sont de 4,000 fr. et les frais de bureau de 1,000 francs, soit une différence de 1,500 francs. — Il est bien entendu que si M. Rambaville ne quitait aux fonctions dépaits le 1er janvier, il continuerait à toucher ses émoluments sur la base établie aujourd'hui.

Art. 18. — M. Gérard a réitéré sa demande d'être élevé d'une classe. — Bien que votre Commission reconnaisse le rôle de cet honorable fonctionnaire, elle regrette de ne pouvoir lui accorder et cette satisfaction qui augmenterait les dépenses annuelles de la ville de 1,200 francs. — Elle se borne à vous proposer de voter à M. Gérard une augmentation de 300 francs.

Pas de changements aux autres articles concernant la police. — M. le Maire nous a exposé dans son rapport les raisons qui nous obligent à la plus stricte économie.

Art. 36 — Nous proposons de porter de 1,900 à 2,000 francs les émoluments de l'employé chargé de ce service, vu qu'il remplit ses fonctions avec zèle.

Art. 49. — *Frais de régie du Conditionnement* — Et article 50 — Conditionnement de soie. — Nous proposons en effet de porter de 1,000 à 1,100 francs le salaire d'un ouvrier garçon leur.

Art. 51. — *Service des Eaux*. Les abonnés augmentent en nombre si considérable qu'un garçon de recettes ne suffit plus à l'encaissement des notes. — Il y a lieu d'affecter deux employés à ce service et de prévoir 1,500 francs d'appointements pour chacun et 3,000 francs ou une augmentation de 400 francs.

A propos du gaz, nous ferons remarquer que la substance de cette dépense a pu être cabe dont parle M. le Maire dans l'intéressant rapport que vous avez lu, ne pourra être faite qu'à la fin de chaque exercice, parce que l'on aura pu établir de combien la consommation de 14000 mètres cubes par an aura été épassée par les consommations.

Art. 64. — Vu l'agrandissement des cimetières de la Croix-Rouge et du Blanc-Seau, il y aurait lieu de tenir compte aux fossoyeurs de l'ouvrage supplémentaire qui en résulte pour eux. Nous proposons 600 fr. au lieu de 500 pour le fossoyeur de la Croix-Rouge et 200 fr. au lieu de 180 fr. pour celui du Blanc-Seau soit une augmentation de 120 francs.

Art. 89. — Subvention aux Hospices. — M. le Maire, ainsi qu'il nous l'a dit, n'avait pas assez reçu le budget des hospices quand il a jeté les bases de celui de la Ville. C'est ainsi qu'il avait porté 140,000 fr. alors que la commission des Hospices demandait plus tard (rectification faite d'une erreur de chiffres) 162,508 francs. Mais il y a lieu de prévoir sur cette somme des rab is d'adjudication pour 12,000 f environ, de sorte que nous vous proposons de prévoir 150,000 fr. soit 10,000 de plus.

Art. 91. — *Subvention au Bureau de Bienfaisance.* — Le Bureau de bienfaisance demande 216,500 fr.

auxquels M. le Maire avait ajouté 9,340 »

pour les raisons expliquées dans son rapport, ce qui fait 225,900 fr.

D'après les explications fournies à la Commission par notre collègue M. Cruque, administrateur du Bureau de Bienfaisance, il suffirait, pour ce service, de 216,000 fr. de pain à domicile, de 9,500 fr. soutien à la somme de 4,200 fr. prévue dans les 216,500 francs pour création de dépôts, soit une augmentation de 300 francs.

Mais, à ce sujet, nous ferons remarquer que les dons 7 320 fr. inscrits dans les recettes du budget des finances a remarqué que les secours de loyers vont en augmentant d'une façon inquiétante.

Ce pauvre de secours ne doit être accordé, suivant nous, qu'à des vieillards, à des veuves ou à certaines familles dans une situation exceptionnellement intéressante; ils ne servirait, sans cela, qu'à assurer les propriétaires contre les mauvais payeurs. Nous avons donc à vous proposer au conseil une réduction de 7,000 fr. sur cet article.

Il y aurait donc lieu de déduire des propositions

			225,900 »
1° Partie pain à domicile	6,340		
2° Pour les secr. de loyer	7,000	ou	13,340 »
Ce qui réduirait l'art. 91 à			212,560 »

Crèche municipale de la rue des Poutrains. — Chiffre prévu : 5,850 fr. — Cette somme sera sérieusement insuffisante ; nous proposons de l porter à 8,300 fr., ce qui ne représenterait que 4,000 fr. pour la nourriture des enfants, le blanchissage, l'achat du charbon, l'éclairage, le chauffage, l'entretien complet.

Art. 105. — Nous proposons de porter de 2,320 à 2,500 fr. les émoluments du professeur d'architecture.

Art. 118. — Subvention à l'Union des Trompettes : 300 au lieu de 200 fr. suivant votre délibération récente.

Art. 127. — Même augmentation pour l'Orphéon Tourcoing.

Voilà pour les dépenses ordinaires.

Passons aux dépenses extraordinaires.

Art. 141 bis. — Nous prévoyons une somme de 200 fr. pour l'achat de deux manteaux impermeables et de deux ceinches dessinés à couvrir et à nettoyer les parcques et recettes d'eau.

Art. 154. — La subvention à la Caisse des Retraites pour les Pompiers est à augmenter de 450 francs, conformément à votre délibération du 45 courant.

Art. 159. — Frais divers pour traitement d'indigents atteints de maladies non susceptibles d'être traitées à l'hôpital de la ville. La somme prévue l'année dernière a été dépassée de beaucoup, aussi, y a-t-il lieu de porter la somme de 1,000 francs proposée par la Maire, à 2,000 francs, soit une augmentation de 1,000 francs.

Art. 151. — Nous maintenons cet article, mais nous tenons à remarquer que ce sont les habitants de Neuville qui profitent surtout de ce service d'omnibus et qu'il serait juste que cette commune supportât une partie de l'dépense faite à M. C. Fourés. Nous proposons au Conseil d'exprimer le désir que M le maire fasse une démarche dans ce but.

Art. 180. — Afin de ne pas surprimer, les administrateurs du bureau de bienfaisance présente cette somme sans utilité, le bureau se proposant de louer et non d'acheter des équipes et que les frais qui rien tenant de cette location sont compris dans le chiffre de 7,320 francs, qui figure aux dépenses ordinaires de cet établissement.

Art. 181. — Bibliothèque populaire. La somme prévue paraît insuffisante ; nous proposons de la porter de 1,850 francs à 2,100 francs, soit 250 fr. d'augmentation.

Art. 184. — Bien que la commission ait porté cet article de 3,250 fr. à 3,000 francs pour assurer la subvention pour l'année entière, nous la prions M. le maire et moi, de s'associer à nous pour demander au conseil le maintenir afin de ne pas préjuger de cette question qui sera traitée séparément.

Voici les augmentations et des diminutions de dépenses qui résultent de ces modifications :

		Augment.	Diminu.
Art. 1	Frais d'administration	100 fr.	fr.
» 13	Voirie	200	
» 15	Bâtiments	250	1,200 fr.
» 17	Police		
» 18	Commissaires de police	300	
» 36	Log. insalubres	100	
» 49	Conditionnement	100	
» 51	Gaz	400	
» 64	Cimetières	93	
» 89	Hospices	10,000	13,340 fr.
» 91	Bureau de bienf.		
» 98	Crèches	8,000	
» 105	Cours d'architect.	300	
» 118	Trompettes	100	
» 127	Orp. Tourquenin.	100	
» 141	bis Sacoches et manteaux pour garc. de recettes	200	
» 154	Retraite des pompiers	450	
» 159	Maladies à faire soigner dehors	1,000	
» 181	Bibl. populaire	250	
» 166	Bur. de bienfais. dép. extraordin.	7,600 fr.	
	Soit au total	16,910 fr.	29,140 fr.

On une différence en faveur des diminutions de. fr. 5,320
2,012 11 du budget proposé parle Maire, fout fr. 7,343 11 excédent de recettes sur les dépenses.

Les deux chapitres des dépenses sont modifiés comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES

Section	Ire.	fr.	1,388,720 63
»	2me,	»	378,806 47
»	3me,	»	61,298 »
»	4me,	»	409,275 »
»	5me,	»	240,405 »
»	6me,	»	2,180 »
»	7me,	»	22,500 »
	Total,	fr.	2,449,978 10

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Section	Ire	fr.	18,500 »
»	2me	»	74,273 95
»	3me	»	15,530 »